

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N° B.2024-22

### ACTIONS DE PROMOTION DES MATERIAUX ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX : LE PROGRAMME PIERRE SECHE AVEC LE CAMPUS DES METIERS (LMB)

Date de la convocation  
19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET : 4103 Savoir-faire Pierre Sèche**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel**

**Mesure 17 : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti (mesure phare)**

#### **Axe 3 – Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**

**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire**

### **Hors contrat de Parc**

### **Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 1 Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale – Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales et en particulier la mesure 17, puis l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 34 ;

### **Contexte :**

---

Les paysages du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) sont marqués par la place prépondérante des constructions en pierre sèche, notamment par le petit patrimoine bâti traditionnel. Principalement sous la forme de murs, cette technique constructive est très représentée. Plusieurs facteurs font qu'aujourd'hui des murs ont disparu et nombre d'entre eux ne sont plus entretenus. Le savoir-faire associé à la construction en pierre sèche se perd. Aussi, depuis 2018 le PNR ML met en place des actions de formations au savoir-faire pierre sèche sur son territoire.

Suite à la création du Campus des métiers en avril 2023, le PNR ML s'est impliqué dans le volet « savoir-faire pierre sèche » au côté de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Lycée des Métiers du bâtiment (LMB) de Felletin. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2023 afin de définir un plan d'actions multi-partenarial en vue de déposer une demande de financement FNADT dans le cadre de la convention interrégionale du Massif central.

### **Description du projet :**

---

Le programme du Campus permettrait au PNR ML de faire davantage d'actions en régie et de voir la filière pierre sèche se développer à l'échelle de son territoire plus rapidement et plus efficacement grâce aux différents partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, LMB, Chambres consulaires, Conseil départemental de la Creuse, CAUE, CAPEB...

Le plan d'actions envisagé se divise en 3 volets (formation, sensibilisation, connaissance et valorisation) avec pour objectif une approche globale de la filière pierre à l'échelle du territoire. Il s'agit de

permettre aux différents partenaires, chacun dans leur domaine, de développer, consolider et diffuser des actions en faveur de la construction pierre.

Les actions sont phasées de juin 2024 à juin 2027 pour faciliter la progression du programme, et sur les années scolaires (année 1 : 2024/2025 – année 2 : 2025/2026 – année 3 : 2026-2027).

Les fonds du Massif permettraient une subvention de 80% des actions et d'une partie du temps de travail de la chargée de mission patrimoine bâti du PNR ML.

Le montant total des actions portées par le PNR ML (hors dépenses de personnel) sur les 3 ans via le programme Campus serait de 126 500€, avec une part d'autofinancement du PNR ML de 20% soit 25 300 €.

L'association du Campus des métiers serait le chef de file (porteur principal) du programme. Le PNR ML serait lié au Campus par une convention collaborative afin de mettre en œuvre les actions dont il est porteur. Il en serait de même pour le LMB.

Plan d'action et budget prévisionnel du programme multi-partenarial et pluriannuel :

		<b>ACTION</b>	<b>DESCRIPTION / COMMENTAIRES</b>	<b>BUDGET estimation</b>	<b>CALENDRIER année scolaire</b>	<b>PORTEUR</b>
<b>1. FORMATION</b>	1.1	Formation des apprenants au CQP 1	Sur le site du LMB pour 6 stagiaires 2024 et 2025, 8 stagiaires 2026 2025	55 440 €	1/2/3	LMB
	1.2	Formation de formateurs / CQP 2	Ce qui permettrait au LMB d'être plus autonome dans les actions de formations des apprenants. Base de 6 stagiaires	88 200 €	1/2/3	Campus
	1.3	Session « formation prescripteurs ouvrages en pierre sèche »	Envergure régionale / s'appuyer sur les Maisons de l'architecture	24 000 €	1/2/3	PNR Campus
	1.4	Achat matériel et matériaux pour formation		25 000 €	1/2/3	Campus
<b>2. SENSIBILISATION</b>	2.1	Cahier de la pierre sèche	Document de présentation de la technique, des ouvrages patrimoniaux présents sur le territoire, de chantiers av/ap et de conseils pratiques sur la pierre sèche (doc papier + numérique)	25 000 €	3	PNR Campus
	2.2	Sessions d'initiation et de perfectionnement à la construction en pierre sèche pour agents communaux	Sur des sites appartenant aux collectivités du Parc, permet de restaurer des ouvrages	18 000 €	1/2/3	PNR
	2.3	Chantiers écoles (actions de sensibilisation tout public)	Sur des sites appartenant aux collectivités du Parc, permet de restaurer des ouvrages.	35 000 €	1/2/3	PNR
	2.4	Sensibiliser les acteurs du monde agricole et sylvicole	Construire un format spécifique de sensibilisation pour les agriculteurs (murailler + technicien)	6 000 €	2	PNR
	2.5	Sensibilisation et communication globale	Participer à la promotion et à la reconnaissance du savoir-faire	15 000 €	1/2/3	Campus
<b>3. CONNAISSANCE ET</b>	3.1	Engager une réflexion sur les filières d'approvisionnement et de récupération des matériaux	Enquête auprès des carrières du territoire. Secteur Creuse - Corrèze	25 000 €	2	Campus
	3.2	Travaux de restauration ou de construction d'ouvrages en pierre sèche exemplaires en maîtrise d'ouvrage PNR		40 000 €	1/2/3	PNR
	3.3	Développer une mise en valeur touristique	Se baser sur les atouts et l'attrait que peut représenter la pierre sèche dans la construction et les paysage du territoire. S'appuyer sur le label Unesco.	3 000 €	3	PNR
<b>TOTAL ACTIONS</b>				<b>359 640€</b>		

Frais personnel + frais annexes (20% chargée de mission PNR ML)	42 002 €	1/2/3	<b>PNR</b>
Frais personnel + frais annexes (10% coordonnateur UFA)	21 077 €	1/2/3	LMB
Apport en nature LMB	36 000 €	1/2/3	LMB

<b>TOTAL</b>	<b>458 719 €</b>
--------------	------------------

Budget prévisionnel propre au PNR ML sur la période 2024-2027 :

ACTIONS	Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles	
	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL	Finaceur	€
1.3 Session " formation prescripteurs ouvrages en pierre sèche "	6 000 €		6 000 €	12 000 €	Fonds Massif (77,5%)	130 601,20€
2.1 Cahier de la pierre sèche			12 500 €	12 500 €		
2.2 Sessions d'initiation et de perfectionnement à la construction en pierre sèche pour agents communaux	5 000€	6 000 €	7 000 €	18 000 €		
2.3 Chantiers écoles (actions de sensibilisation tout public )	10 500 €	11 500 €	13 000 €	35 000 €		
2. 4 Action de sensibiliser les acteurs du monde agricole et sylvicole		6 000 €		6 000 €		
3.3 Travaux de restauration ou de construction d'ouvrage en pierre sèche exemplaire en maîtrise d'ouvrage PNR	8 000 €	16 000 €	16 000 €	40 000 €	Autofinancement (22,5%)	37 900,80 €
3.3 Développer une mise en valeur touristique		3 000 €		3 000 €		
Frais de personnel	13 568 €	13 915 €	14 519 €	42 002 €		
<b>TOTAL</b>	<b>43 068 €</b>	<b>56 415 €</b>	<b>69 019 €</b>	<b>168 502 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>168 502 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le plan d'action et le budget prévisionnel associé pour le programme multipartenaires 2024-2027 ;
- de valider le plan d'action et le budget prévisionnel pour la programmation propre au Parc sur la période 2024-2027 ;
- d'autoriser le Président à :
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Procéder aux consultations nécessaires ;
  - Solliciter les financements correspondants aux plans de financement ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices 2024, 2025, 2026 et 2027 au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider le plan d'action et le budget prévisionnel associé pour le programme multipartenaires 2024-2027 ;
- de valider le plan d'action et le budget prévisionnel pour la programmation propre au Parc sur la période 2024-2027 ;
- d'autoriser le Président à :
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Procéder aux consultations nécessaires ;
  - Solliciter les financements correspondants aux plans de financement ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices 2024, 2025, 2026 et 2027 au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 02.04.24  
Et qu'elle a été affichée le 02.04.24



